

La ville de Saint Apollinaire souhaite valoriser l'engagement citoyen. L'équipe municipale a pris ainsi différentes initiatives en ce sens comme la proposition d'actions ponctuelles qui permettent à chacun de s'engager (création d'une roseraie, nettoyage de la Redoute,...).

Le dispositif « Initiative Jeunes » s'inscrit dans ce cadre. Il s'agit, par l'attribution d'une subvention, d'encourager, de valoriser le dynamisme et l'envie de jeunes Epleumiens à mener des projets citoyens, à prendre des initiatives.

Ces projets peuvent être individuels ou collectifs, sur des thèmes aussi variés que le sport, la culture, la solidarité, la famille... Ils doivent obligatoirement présenter un caractère d'intérêt général.



## SOMMAIRE

### 1/ Votre demande de subvention à la commune

### 2/ Différentes formes d'organisation possibles

A/la junior Association

B/le crowdfunding

### 3/ Présentation du porteur du projet

A/Vous êtes une association

B/Le projet est déposé à titre individuel

### 4/ Le dossier de demande de subvention(s) pour association (Annexe)

### 5/ Le dossier de demande de subvention(s) pour particulier (Annexe)

## **1/Votre demande de subvention à la commune**

Tout jeune Epleumien, ayant pour ambition de monter un projet pourra éventuellement bénéficier d'une subvention versée par la commune de Saint-Apollinaire pour mener à bien son projet.

### **Comment bénéficiaire de cette aide ?**

Pour bénéficier de cette aide, il faut remplir les conditions suivantes :

- Etre Epleumien
- Avoir entre 12 et 25 ans
- Présenter un projet ayant un caractère d'intérêt général
- A titre individuel ou en tant que représentant d'une association
- 

### **Le type de projet :**

La subvention sera attribuée pour participer au financement de projet d'intérêt général, avec une valorisation possible au niveau de la commune.

### **Les critères de sélection :**

Votre dossier devra démontrer :

- L'intérêt général de votre projet
- Votre implication dans la réalisation du projet
- Sa dimension citoyenne et solidaire
- Comment vous envisagez la valorisation du projet sur la commune.
- 

### **Date limite de dépôt du dossier :**

Le dossier de candidature est disponible à l'Espace Familles (Cour de la Mairie, 650 rue de Moirey 21850, Saint-Apollinaire),  
ou peut être téléchargé sur le site internet de la Ville : [www.ville-st-apolлинаire.fr](http://www.ville-st-apolлинаire.fr)

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 30 Septembre.

Le dossier sera adressé à Monsieur Le Maire. (650 rue de Moirey 21850, Saint-Apollinaire)



Pour tous renseignements complémentaires, vous adresser à M. Flamant :  
Mail : [fflamant@ville-st-apolinaire.fr](mailto:fflamant@ville-st-apolinaire.fr) Tel : 03.80.72.99.92

### **La sélection des projets :**

En octobre, un jury composé d'élus sélectionnera les projets qui se verront attribuer une subvention. Quelles que soient les décisions prises, les porteurs de projets seront informés fin novembre des suites données à leur dossier.

### **Date de lancement du projet :**

Votre projet pourra débuter dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la sélection et être achevé, au plus tard, le 31 décembre de la même année.

## 2/Différentes formes D'organisation possibles

### A/ La Junior Association

Une association est une structure permettant à plusieurs personnes de se réunir autour d'un intérêt commun autre que de faire du profit. Elle peut servir à défendre une idée ou monter un projet.

Il existe la « **Junior Association** » pour les jeunes de moins de 18 ans qui permet d'obtenir une assurance pour les activités et les membres de l'association, un compte bancaire et un accompagnement par un relais départemental.

Au sein d'une Junior Association, les jeunes sont maîtres de leurs projets et ils évoluent entre pairs. Le cadre associatif est à la fois pour eux un lieu d'expérimentation, où le droit au tâtonnement est une valeur forte, et un lieu de sociabilité où une organisation souple permet de privilégier la convivialité, plutôt qu'un mimétisme avec les formes traditionnelles de représentation. Dans tous les domaines, et sur tous les territoires, les Juniors Associations offrent donc une autre manière d'acquérir des compétences et des savoir-faire. Elle permet aux jeunes de s'associer pour apprendre, créer, agir et devenir citoyens à part entière.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site de la Junior Association. Le guide pour créer une Junior Association est disponible via ce lien : <https://juniorassociation.org/creer-une-ja>

### B/ Le Crowdfunding

Le Crowdfunding est un système de financement participatif permettant de récolter des fonds pour des projets, qu'ils soient individuels ou collectifs, que ce soit pour un voyage, un projet musical, photographique ou technologique.

Il peut permettre de récolter une somme suffisante légalement.

Si le projet concerne le domaine artistique (photo/vidéo/musique), technologique (prototype/application mobile) ou culturel (voyage), il existe plusieurs sites pouvant héberger des annonces de projets et disposant d'une cagnotte :

- Ulule : <https://fr.ulule.com/>
- Kickstarter : <https://www.kickstarter.com>
- Kisskissbankbank : <https://www.kisskissbankbank.com/>
- Mymajorcompany : <https://www.mymajorcompany.com/>

Le projet peut être financé via des dons ou des prêts sur les sites ci-dessus.

### **3/Présentation du porteur du projet**

#### **A/ Vous êtes une association**

Vous représentez une association : Complétez le document intitulé « ASSOCIATION - DEMANDE DE SUBVENTION(S) » que vous trouverez en annexe.

#### **B/ Le projet est déposé à titre individuel**

Vous voulez déposer une demande de subvention à titre individuel : Complétez le document intitulé « PARTICULIER – DEMANDE DE SUBVENTION(S) » que vous trouverez en annexe